

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet</b>	<b>Résultat du vote</b>
<b>1</b>	<b>Modification de la délibération 24_09_24_2 portant création d'emplois d'agents recenseurs</b> <i>Nomenclature actes : 4.2 Personnels contractuels</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>2</b>	<b>Délibération mandatant le CDG64 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance statutaire</b> <i>Nomenclature actes : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>3</b>	<b>Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables – Budget Général</b> <i>Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>4</b>	<b>Délégation au Maire de l'admission en non-valeur pour les créances de faible montant – Budget Général</b> <i>Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>5</b>	<b>Ouverture de crédits anticipée sur le BP 2025 à hauteur de 25% - Section d'investissement - Budget Général</b> <i>Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>6</b>	<b>Ouverture de crédits anticipée sur le BP 2025 à hauteur de 25% - Section d'investissement - Budget Annexe Bar - Restaurant</b> <i>Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>7</b>	<b>Modification du règlement intérieur des services périscolaires</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>8</b>	<b>Approbation du règlement intérieur des salles communales</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>9</b>	<b>Modification des tarifs de location des salles communales</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>10</b>	<b>Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>11</b>	<b>Convention d'occupation temporaire du domaine communal en vue de la réalisation et de l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur ombrière</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
<b>12</b>	<b>Programme "FACE plan de relance EP » - Horloges astronomiques communicantes 2022 Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 23REP046</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité

13	<b>Entretien éclairage public – Gros Entretien - Programme "Sans subvention 2024 » - Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 24GEEP270</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
14	<b>Prévention, collecte, valorisation et traitement des déchets – Rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Dont Acte
15	<b>Convention avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque réglant les effets de l'adhésion au service commun « Observatoire Fiscal Partagé »</b> <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Villefranque dans le délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de 2 mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey - CS 50543 64010 PAU Cedex, via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage si présente.*

Liste publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie le **18 décembre 2024**.

Le Maire,  
  
**Marc SAINT-ESTEVEN**